

3-10 DEC 2022  
PARIS

SALON  
*Nautic*

AVIS DE COURSE  
Dériveurs – Quillards

FFVoile



**LA RÉGATE DU NAUTIC INTERNATIONAL DE PARIS**  
**Régate Intersérie Voile légère, Grade 5A**  
**Dimanche 4 Décembre 2022**  
**NAUTIQUE SEINE**

Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet, 4, rue de Saint Cloud, 92310, Sèvres

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**PRÉAMBULE**

1/ Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

2/ En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les avis officiels seront publiés sur le site : [http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les\\_regates\\_de\\_nautique\\_seine](http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine) sur le groupe de communications WhatsApp « Voile Nautique Sèvres » mis en place par l'organisateur. Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec ce groupe au moment de l'inscription, et se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

**1. RÈGLES**

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 le RGPNI et l'arrêté inter-préfectoral n° 2014-1-1153 (RPP Seine-Yonne)
- 1.3 les règles *Gestes barrières [DP]* de l'annexe Covid-19.
- 1.4 les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE DE L'ÉPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.  
Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

**Prise en compte du Risque Covid19 :**

En s'inscrivant à la régate tout(e) concurrent(e) atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte. Chaque concurrent(e) et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, ou toute autre situation de proximité de moins de 2 mètres, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil et le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition ou une contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrent(e)s, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

3.2 La régates est une régates intersérie (INVL).

3.2.1 La régates INVL est ouverte aux dériveurs et quillards voile légère.

3.2.2 Le classement sera fait au temps compensé.

3.2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [inscription@voileaparis.fr](mailto:inscription@voileaparis.fr) au plus tard le **02 12 2022** à midi, ou, de préférence **pour les membres de Nautique Sèvres par le formulaire mis en ligne sur l'intranet.**

3.2.4 Le nombre de bateaux par course est limité à **20**. Si les inscriptions sont supérieures à 20, il sera organisé des pools.

3.3 Les concurrent(e)s (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF-Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : néant.

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions : **Dimanche 04 Décembre 2022 de 9 h 00 à 9 h 45.**

5.2 Jauge et contrôles : aucun.

5.3 Jour de course : **Dimanche 04 Décembre 2022**

**09 h 45** : Briefing

**10 h 30** : **Signal d'avertissement de la première course de la journée,**

**15 h 30** : **Heure limite du dernier signal d'avertissement,**

**17 h 30** : Classement, remise des prix.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à l'entrée du hangar du club et publiées sur le site : <http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php>

#### 7. LES PARCOURS

7.1 **Parcours fermés de type banane** entre deux bouées (ou une bouée et une porte) avec ou sans bouée de dégagement à la bouée au vent, suivant les conditions météo.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Selon les RCV

## 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
  - (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. PROTOCOLE SANITAIRE

(NP) L'accès à la base nautique Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet est soumis au strict respect du protocole sanitaire en vigueur.

## 13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, la concurrente autorise automatiquement l'autorité organisatrice la F.F.Voile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle la concurrente participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à l'épreuve, pour une durée de 5 ans (cinq ans).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires : Jean-François Wagner, [inscription@voileaparis.fr](mailto:inscription@voileaparis.fr)  
<https://www.voileaparis.fr/> <https://www.facebook.com/nautiqueseine/> <http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php>

Président du Comité de Course : Jacques Lafon (par dérogation du CRA)

Juge stagiaire : Malika Adassen

Métro : Ligne 9, arrêt Pont de Sèvres

Tramway : Ligne T2, arrêt Musée de Sèvres

Bus : Lignes 45, 169, 171, 179, 426, arrêt Musée de Sèvres

Voiture : voir annexe ZONE DE COURSE.